

N°25.03.16

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 19 juin 2025

Présents	9
Pouvoir	3
Absent/ Excusé	

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Corinne LE MEUT, Christian TANTI et, Mathieu PIETRI, Joseph CASSARO, Sylvie SOUCHON, Evelyne LOUIS.

**OBJET : MISE EN
PLACE DES TITRES-
RESTAURANT
DEMATERIALISES**

POUVOIR : Amapola VENTRON à Richard MALLIÉ, Laurence BEGEY à Christian TANTI et Dominique VALÉRA à Philippe ARDHUIN

Monsieur le Président de séance, Richard MALLIÉ, expose,

Vu la délibération n°19.01.02 en date du 23 janvier 2019 portant sur la mise en place des chèques déjeuners pour les agents du SIGV,

Vu la délibération n°23.03.29 en date du 9 octobre 2023 portant sur la revalorisation valeur faciale des chèques déjeuners,

Vu le décret du 7 mars 2025, entré en vigueur le 2 avril, qui encadre la dématérialisation des titres-restaurant,

Considérant que le SIGV a opté pour le format papier des tickets restaurants dès leur mise en place en 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une carte dématérialisée avant la fin de l'année 2025,

Monsieur le Président de séance propose la mise en place du format dématérialisé à compter du mois de septembre 2025.

Il est précisé que la carte restaurant fonctionne sur le même principe que les titres-restaurants. Le titre dématérialisé se présente sous la forme d'une carte de paiement avec un code.

La carte dématérialisée présente plusieurs avantages :

- elle permet de payer le montant exact du repas ;
- les titres-restaurants n'ont plus de date limite et s'accumulent d'une année sur l'autre ;
- en cas de perte ou de vol, il est possible de faire opposition en ligne afin de conserver l'ensemble de ses titres-restaurants ;
- la carte restaurant est rechargée à distance par l'employeur ;
- grâce à l'application mobile qui accompagne la carte, il est possible de suivre ses transactions en temps quasi-réel.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le



ID : 013-241300425-20250625-25_03_16-DE

Monsieur le Président de séance précise que le res
titres-restaurants restent inchangés.

LE COMITÉ SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président de séance
Après avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la mise en place du format dématérialisé des titres-restaurant à compter
du mois de septembre 2025.

Acte que les conditions d'octroi et la valeur faciale des titres-restaurant restent
inchangés.

Autorise la Présidente du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat à signer tous
les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à SIMIANE-COLLONGUE, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le
Président, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le :..... et de la
publication le :.....



Richard MALLIE,
Président de séance

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le



ID : 013-241300425-20250625-25_03_16-DE



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV
Utilisateur : CAUHAPE Florence

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25_03_16
Objet :	MISE EN PLACE DES TITRES-RESTAURANT
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	013-241300425-20250625-25_03_16-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-241300425-20250625-25_03_16-DE-1-1_0.xml	text/xml	870 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB 25.03.16 délibération cheque dej.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20250625-25_03_16-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	760.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 juin 2025 à 10h10min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 juin 2025 à 10h10min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 juin 2025 à 10h10min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 juin 2025 à 10h11min05s	Reçu par le MI le 2025-06-27